BRESSUIRE	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration** Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre **26019**

Séance du : 1er juillet 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS,** à la suite de la convocation faite le 19 juin 2026.

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	☐	Jacky GRELLIER	☒	Jean-Luc GARREAU	☐
Pascale FERCHAUD	☒	Thierry LEBLAN FALZONE	☐	Pierre-Emmanuel GUILLOT	☒
Yannick CHARRIER	☐	Tanguy VRIGNAUD	☐	Véronique ETHIOUX	☒
Sandra CAILTON	☐	Etienne GOBIN	☒		☐
Florence PREAUD	☒	Nicole RENAUD	☒		☐
POUVOIRS					

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Emmanuel GUILLOT.

FINANCES

Refacturation des cotisations d'assurance aux budgets CCAS et Pôle Logement CHRS

Les contrats d'assurance Dommages aux biens, Flotte automobile et Responsabilité civile sont communs Commune de Bressuire et CCAS de Bressuire.
La Commune de Bressuire mandate aux compagnies d'assurance l'ensemble des cotisations.

Une délibération était prise chaque année pour le remboursement des cotisations d'assurance avec le calcul réel selon un décompte annuel.

Le remboursement des assurances concerne :
- La cotisation dommage aux biens (selon listing des locaux et logements du CCAS) ;
- La cotisation flotte automobile (selon listing des véhicules du CCAS) ;
- La cotisation responsabilité civile et protection juridique (au prorata de la masse salariale).

La Commune de Bressuire facturera au CCAS et au budget pôle logement CHRS les montants des cotisations d'assurance sur présentation d'un décompte détaillant le coût réel des cotisations.

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20260701-DCA_2026_019-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 03 JUIL. 2026

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :
- **D'AUTORISER** la refacturation par la Commune de Bressuire au CCAS des cotisations d'assurances annuellement sur présentation du calcul réel des cotisations ;
- **D'AUTORISER** Madame la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
BP 80
79302
BRESSUIRE
CEDEX

La vice-présidente,

Pascale FERCHAUD

Le secrétaire de séance,

Pierre-Emmanuel GUILLOT

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20260701-DCA_2026_019-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 03 JUIL. 2026